



Rapport Annuel

Régime de Retraite

de l'Université McGill

31 décembre 2020



McGill



TABLE DES MATIÈRES

04	Faits saillants 2020	28	Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles
07	Message des membres du Comité d'administration des retraites	29	Évaluation actuarielle
08	Gouvernance		Rapport financier
11	Prestations et administration	31	Lettre sur la responsabilité de la direction
13	Au service des membres	32	Rapport de l'auditeur
14	Gestion des placements	34	État de l'actif net disponible pour le service des prestations
16	Le Régime et l'investissement durable	35	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
18	Fonds d'accumulation	36	Notes afférentes au rapport financier
19	Fonds commun d'actions	48	Glossaire
20	Fonds commun de titres à revenu fixe	49	Contacts
21	Placements alternatifs		
22	Fonds de marché monétaire		
23	Compte équilibré		
24	Fonds socialement responsable		
25	Fonds axés sur une date d'échéance		
27	Fonds de retraite		

Les mots en caractères gras dans ce rapport sont définis dans le Glossaire

FAITS SAILLANTS 2020

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,3 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2020: 10,6 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 8,2 %

COMPTE ÉQUILBRÉ

776,3 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2020: 11,0 %

RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 9,1 %

**FONDS COMMUN
D' ACTIONS**

474,1 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2020: 10,8 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 5,4 %

**FONDS COMMUN DE
TITRES À REVENU FIXE**

54,6 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2020: 17,6 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 10,9 %

**FONDS SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

26,4 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2020: 1,2 %

RENDEMENT ANNUALISÉ

5 ANS: 1,4 %

**FONDS DE MARCHÉ
MONÉTAIRE**

28,4 M\$

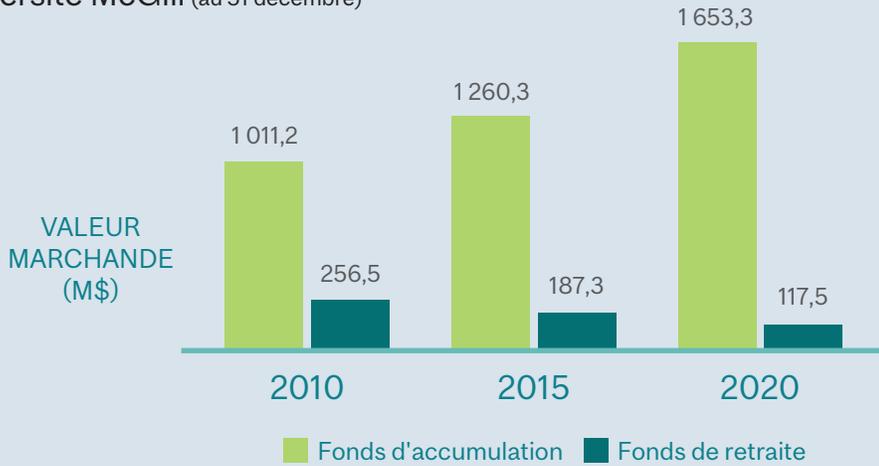
D'ACTIFS

RENDEMENTS VARIENT SELON

LE PROFILE DU MEMBRE

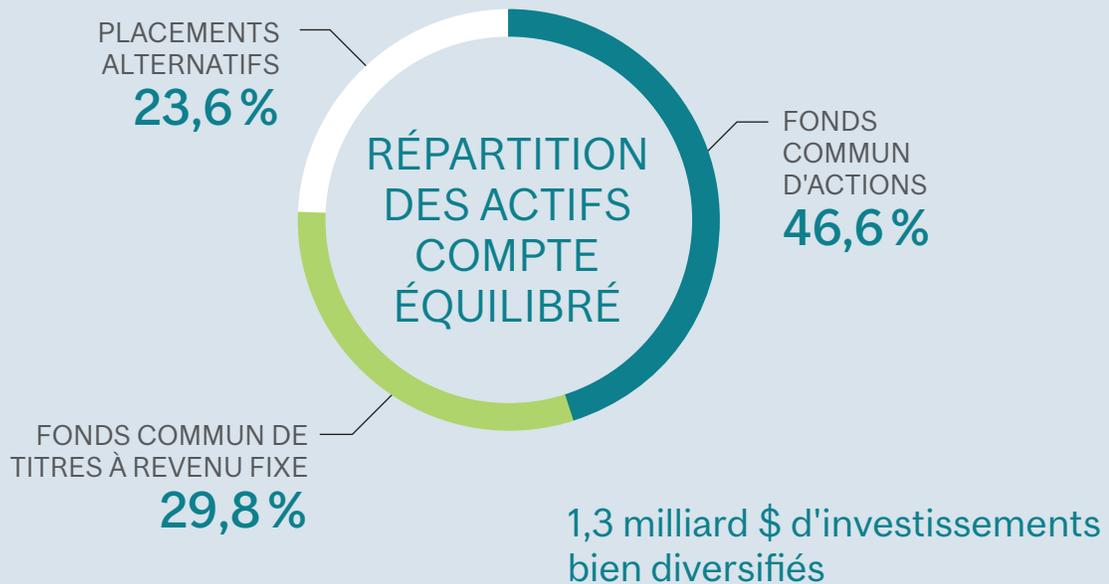
**FONDS AXÉS SUR UNE
DATE D'ÉCHÉANCE**

Actif net disponible pour le service des prestations de l'Université McGill (au 31 décembre)



81,2%

DES ACTIFS SONT INVESTIS DANS L'OPTION COMPTE ÉQUILIBRÉ



FAITS SAILLANTS 2020

PARTICIPATION

AU 31 DÉCEMBRE 2020

CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

	2010	2015	2020
Actifs	5 848	5 736	6 648
Différés	2 739	2 878	2 693
Retraités	1 396	1 150	898
Total	9 983	9 764	10 239

La participation des membres actifs a augmentée de 16 % au cours des 5 dernières années

MEMBRES ET ACTIFS DU RÉGIME

6 648

MEMBRES ACTIFS

1,2 G\$ en actifs

47 ans, l'âge moyen des membres

58 % femmes

42 % hommes

2 693

MEMBRES DIFFÉRÉS

253,5 M\$ en actifs

53 ans, l'âge moyen des membres

51 % femmes

49 % hommes

898

MEMBRES DANS
LE FONDS DE RETRAITE

477 membres (avant le 1er janvier 2000) avec un âge moyen de 88 ans

421 membres (au/après le 1er janvier 2000) avec un âge moyen de 78 ans

Le Fonds est réouvert depuis septembre 2020

10,0 M\$ de cotisations supplémentaires de solvabilité

783 règlements pour un total de 95,1 M\$

70

DÉPART À LA RETRAITE
64 ans, l'âge moyen
au départ à la retraite

37

MEMBRES
ont déjà choisi la
NOUVELLE option de
Prestations Variables



MESSAGE

DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

Le Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») n'a pas été à l'abri des événements turbulents secouant les marchés en 2020. Tant les activités d'investissement que les activités administratives du Régime ont fait face à des défis et à des opportunités.

La volatilité des marchés financiers résultant de la pandémie de COVID et le changement d'administrateur du Régime ont été les principaux défis. De ces défis ont découlé de belles opportunités soit, la mise à profit des creux du marché boursier pour acquérir des actifs à des prix favorables et l'amélioration de l'accès, pour les membres, à l'information de leur compte et des nouveaux services offerts par le nouvel administrateur. Le Comité d'administration des retraites (« CAR ») est satisfait des rendements obtenus en 2020 et de la transition réussie vers la Financière Sun Life (« Sun Life »).

Le rendement du Fonds équilibré de 10,6 % en 2020 est supérieur à celui de la médiane des fonds équilibrés, ce qui est digne de mention compte tenu de la volatilité des marchés. L'équipe du Service des placements (« SP ») s'est rapidement adaptée au travail à distance et s'est assurée d'une gestion continue et optimale des actifs en ces temps tumultueux. Les performances de chaque option de placement est présentée aux pages 18 à 27 de ce rapport.

Nous avons complété avec succès la transition de Morneau Shepell à Sun Life et Normandin Beaudry. Sun Life offre un éventail plus important de services et d'offres de placement qui n'étaient auparavant pas disponibles aux membres de McGill, tels que le CELI collectif, un outil de répartition de l'actif et un planificateur de retraite qui peut aider à aligner les placements des membres avec leur tolérance au risque. Je tiens à remercier les membres pour leur patience pendant la transition et, en particulier, le personnel du SP et du Service d'administration des retraites qui a travaillé si fort pour la rendre aussi harmonieuse que possible.

En 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'amendement n° 25 du Régime. Il comprend une option à prestations variables qui offre la possibilité aux participants de recevoir des paiements de type fonds de revenu viager directement du Régime tout au long de leur retraite. Il permet également aux membres de la partie A ayant droit à une prestation de retraite supplémentaire de la recevoir sous forme de rente.

Une évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 2019. En 2018, le Régime a reçu l'approbation de Retraite Québec pour modifier la façon dont le degré de solvabilité du Régime est mesuré pour ne tenir compte que de la composante à prestations déterminées de la partie A. Grâce à cette nouvelle mesure, le degré de solvabilité a légèrement diminué par rapport à l'évaluation précédente. Malgré cela, nous avons pu maintenir le même niveau de cotisations pour le partage des coûts pour les membres de la partie A. Plus de détails sur l'évaluation actuarielle sont disponibles aux pages 12 et 13 de ce rapport.

Le SP et le Comité de placement (« CPR ») continuent de prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans la sélection des gestionnaires et des stratégies d'investissement. Au début de 2020, nous avons mené une enquête auprès des membres pour mesurer l'intérêt d'offrir un fonds qui exclurait les investissements dans les combustibles fossiles. Nous continuerons d'explorer la viabilité d'une telle option en 2021, en considérant des facteurs tels que le nombre de membres intéressés, les rendements attendus, les frais de gestion et l'impact qu'un tel fonds pourrait avoir sur les autres options de placements offertes. Des informations supplémentaires sur l'intégration des facteurs ESG sont disponibles aux pages 16 et 17.

Tel qu'indiqué dans la section Gouvernance à la page 8, la composition du CAR a changé en 2020. M. Simon Fulleringer a en effet terminé son mandat après six années en tant que membre représentant le personnel non universitaire. Lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre, Mme Nikoo Taghavi a été élue pour pourvoir le poste vacant. M. Fulleringer a apporté une précieuse contribution au CAR, notamment en siégeant au sous-comité qui a dirigé la sélection du nouvel administrateur. Tous les membres du CAR se joignent ainsi à moi pour lui exprimer nos sincères remerciements pour son excellente collaboration. En raison de l'incertitude qui planaient sur les marchés financiers, le CAR a jugé bon de ne pas modifier la composition du CPR en 2020. Le CAR tient donc à remercier M. Michael Boychuk, président du CPR, d'avoir accepté de prolonger son mandat, qui devait se terminer en mai 2020, jusqu'en début d'année 2021. L'expérience qu'il a apporté au Régime a profité au SP et à tous les membres.

Je tiens à remercier tous les membres du CAR et du CPR ainsi que tous les membres du personnel du Service d'administration des retraites et du SP pour l'excellent service offert aux membres du Régime, particulièrement durant cette année mouvementée.

En raison de la pandémie, l'Assemblée générale annuelle a été reportée de mai à octobre en 2020. La réunion s'est tenue virtuellement, ce qui a entraîné une augmentation de la participation par rapport aux années précédentes. Nous prévoyons être de retour avec une assemblée générale printanière en 2021 et fonctionnerons, encore une fois, virtuellement. J'espère donc vous voir à l'assemblée générale annuelle des membres du Régime de retraite de l'Université McGill à midi le mercredi 5 mai 2021.



Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA
Présidente du CAR

GOVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures normales d'affaires dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 688 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 3R1. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-administration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2020, le CAR s'est réuni cinq fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

À l'assemblée générale tenue virtuellement le 21 octobre 2020, Mme Nikoo Taghavi a été élue pour un terme de trois ans dans une des positions du personnel administratif et de soutien. Elle remplace M. Simon Fulleringer. En juin 2020, Mme Cristiane Tinmouth a été nommée par la Principale et le Président du Conseil des gouverneurs pour un nouveau terme de trois ans. Le CAR remercie M. Fulleringer pour ses sages conseils et précieuses contributions aux délibérations du CAR depuis 2014.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et effectue tout autre action jugé nécessaire. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR et de recevoir le rapport de l'auditeur.

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2020, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA

(présidente du Comité d'audit)

Vice-principale adjointe, services financiers

Bureau du vice-principal, administration et finance

Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA

(présidente du CAR)

Chargée d'enseignement principale

Faculté de gestion Desautels

M. Pierre Lavigne, FSA, FCIA, CFA

Consultant pour régime de retraite

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

	Mme Rosemary Cooke, B.A.A Retraitée - Faculté de médecine dentaire	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2022
	Mme Diana Dutton, MBA Vice-principale adjointe Ressources humaines	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2021
	M. Myles Edwards, CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en avril 2021
	Mme Tina Hobday Avocate, associée Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en juin 2022
	M. Pierre Lavigne, FSA, FICA, CFA Consultant pour régime de retraite	Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2021
	M. Christopher Ragan, PhD Directeur, L'École de politiques publiques Max Bell Professeur agrégé en science économique	Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2022
	Professeure Julia Scott, MBA, FCPA, FCA, CFA (présidente du CAR)) Chargée d'enseignement principale Faculté de gestion Desautels	Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2021
	Mme Nikoo Taghavi Agente administrative Département de chimie	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en octobre 2023
	Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2023

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

En 2020, le CPR s'est réuni quatre fois

M. Michael Boychuk , FCPA, FCA (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mars 2021
M. Nicolas Drapeau , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc.	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en mai 2021
M. Myles Edwards , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Membre du CAR Mandat se terminant en avril 2021
M. Clifton Isings , CFA Chef des placements et Vice-président Division des investissements du CN	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en mai 2021
M. Pierre Lavigne , FSA, FICA, CFA Membre indépendant	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2021
Mme Caroline Miller , MBA, CFA Stratège en investissements mondiaux	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en septembre 2021
M. François Quinty , CFA Directeur gestion des placements Via Rail Canada	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2023
Professeure Julia Scott , MBA, FCPA, FCA, CFA Chargée d'enseignement principale Faculté de gestion Desautels	Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2021

SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité.

Le CPR est composé de huit membres

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

Le mandat de M. Michael Boychuk en tant que membre du CPR devait prendre fin en 2020, cependant en raison de la Covid, son mandat a été prolongé jusqu'à la fin du premier trimestre de 2021.

SUN LIFE

Comme précédemment communiqué aux membres, en août 2020, les services de tenue de dossiers ont été transférés de Morneau Shepell à Sun Life. Sun Life est responsable du traitement des transactions des membres ainsi que des virements et de la répartition des flux de trésorerie entre les options d'investissement disponibles. Sun Life effectue également les calculs concernant les règlements et prépare les dossiers de règlement. Ils sont responsables de la production des relevés annuels des membres conformément aux exigences législatives.

NORMANDIN BEAUDRY

Toujours en août 2020, Normandin Beaudry est devenu le fournisseur des services administratifs quotidiens pour les membres recevant une rente du Régime.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime avant le 1^{er} janvier 2009, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1^{er} janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options proposées par l'Université qui sont le **Fonds de revenu viager** (« FRV »), le Compte de retraite immobilisé (« CRI ») ou les prestations variables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum>

COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

Cotisations spéciales de l'Université

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations spéciales s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; l'évaluation de capitalisation et l'évaluation de solvabilité. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019 démontre un **déficit de capitalisation** de 38,2 millions \$ et un ratio de capitalisation de 97,7 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2017.

En 2020, l'Université a versé 9 685 011 \$ à titre de cotisations spéciales pour financer le passif PD

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2017 à 2019 :

POSITION DE CAPITALISATION	31 DÉCEMBRE 2019 \$	31 DÉCEMBRE 2017 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	1 641 780 000	1 537 696 000
PASSIF ACTUARIEL	1 680 013 000	1 585 071 000
DÉFICIT DE CAPITALISATION	(38 233 000)	(47 375 000)
RATIO DE CAPITALISATION	97,7 %	97,0 %

L'amélioration du ratio de capitalisation s'explique par des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendus depuis 2017 et des cotisations supplémentaires de solvabilité significatives de la part de l'Université.

2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime comprend maintenant seulement les actifs et passifs de solvabilité relatifs à la disposition de rente minimale du Régime, excluant les valeurs accumulées CD de tous les membres.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2019, le degré de solvabilité du Plan était de 54,8 %.

En 2020, l'Université a versé 10 045 105 \$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2018 à 2019:

POSITION DE SOLVABILITÉ ¹	31 DÉCEMBRE, 2019 \$	31 DÉCEMBRE, 2018 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	266 287 000	253 336 000
PASSIF DE SOLVABILITÉ	486 305 000	405 466 000
DÉFICIT DE SOLVABILITÉ	(220 018 000)	(152 130 000)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	54,8%	62,5%

Note 1: Pour la base de l'évaluation, voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29.

La méthodologie de calcul du degré de solvabilité a changée en 2018. Ce changement de méthodologie n'a pas d'impact sur les membres du Régime puisque l'Université continue de fournir un financement suffisant pour permettre aux salariés qui partent d'accéder à 100% de la valeur de compte au moment du règlement. Malgré la diminution du degré de solvabilité, le Régime a pu maintenir le même niveau de cotisations pour le partage des coûts pour les membres de la Partie A.

Cotisations spéciales des membres Partie A

Effectif le 1^{er} janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Depuis son introduction, les cotisations régulières des membres actifs Partie A avaient été augmentées de 2,2 % tandis que les cotisations régulières de l'Université avaient été réduites du même montant. Depuis septembre 2018, ce taux a été réduit à 1,9 %. Les cotisations spéciales des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

Cotisations en 2020

FONDS D'ACCUMULATION	PAR LES MEMBRES \$	PAR L'UNIVERSITÉ \$
CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES	30 997 649	32 657 243
COTISATIONS SPÉCIALES - SEGMENT PD ¹		9 685 011
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ		10 045 105
COTISATIONS SPÉCIALES - MEMBRES PARTIE A	4 624 703	
COTISATIONS VOLONTAIRES	1 629 244	
TOTAL	37 251 596	52 387 359

Note 1: Composé de 5 008 511 \$ pour le coût du service courant et de 4 676 500 \$ pour l'amortissement du déficit de capitalisation

PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2020, 783 règlements ont été effectués pour un total de 95 088 893 \$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

Règlements en 2020

FONDS D'ACCUMULATION	NOMBRE DE RÈGLEMENTS	MONTANT TOTAL \$
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS L'EXTERNE	190	50 502 756
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL	27	16 128 563
PRESTATIONS VARIABLES	7	87 959
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	542	23 400 425
PRESTATIONS DE DÉCÈS	17	4 969 190
TOTAL	783	95 088 893

Fonds de retraite

Au 31 décembre 2020, le Régime comptait 898 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds de retraite. En 2020, un total de 23 399 134 \$ a été versé sous forme de rentes.

Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

MODIFICATIONS AU RÉGIME

L'amendement n° 25 est entré en vigueur le 31 août 2020.

Le Régime a été amendé afin de se conformer aux exigences législatives, d'aligner le texte du Régime avec les pratiques courantes, ainsi que d'autres changements de nature administrative.

Pour tous les membres: l'introduction de l'option de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager directement du Régime.

Pour les membres de la Partie A: l'introduction de l'option de recevoir la prestation supplémentaire de retraite en tant que pension ou en tant que maintien de la valeur de transfert à 100%. De plus, l'amendement a établi que la référence à un taux spécifique de partage des coûts des déficits doit être supprimée du texte du Régime.

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site Web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

VOTRE COMPTE

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^e jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et leurs décisions d'allocation d'actifs en accédant au site Web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à prendre avantage des nombreuses ressources mises à leur disponibilité pour les accompagner dans leurs efforts de planification financière en vue de leur retraite. Par l'entremise du site Web <http://masunlife.ca>, les membres peuvent découvrir leur profil d'investisseur à l'aide de l'outil **Répartition de l'actif**. Ils peuvent planifier leur retraite à l'aide du **Planificateur de retraite** qui inclut un graphique illustrant le décaissement pour aider les membres à estimer leur revenu futur.

Depuis la transition vers Sun Life, les membres peuvent vérifier leurs soldes en utilisant l'**application ma Sun Life mobile**. En plus d'un support téléphonique, les membres peuvent maintenant obtenir de l'aide en direct avec l'option **Clavardez maintenant** sur le site Web.

Certains membres ont déjà utilisé ces nouveaux services et outils depuis la transition:

DU 31 AOÛT AU 31 DÉCEMBRE 2020:

OUTIL DE RÉPARTITION DE L'ACTIF	835
PLANIFICATEUR DE RETRAITE	214
UTILISATEURS DE L'APPLI MOBILE	433
SÉANCES SUR L'APPLI MOBILE	6 632
SÉANCES CLAVARDEZ MAINTENANT	189

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissements bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Les membres sont fortement encouragés à réviser leurs placements régulièrement afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leurs objectifs.

CAPSULES VIDÉO

Le Service d'administration des retraites a lancé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à:

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>.

SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime afin de répondre à leurs besoins.

En raison de la pandémie, peu de séances ont été offertes en 2020. Des enregistrements des deux séances les plus populaires, soit la séance d'information sur la retraite et la séance d'information sur les options de règlement, sont en cour de production. Ces enregistrements seront disponibles au courant de l'année 2021.

En 2020, Sun Life a organisé des séances d'informations pour les membres concernant la transition des services de tenue de dossiers. Plusieurs sujets ont été discutés lors de ces sessions incluant la procédure d'inscription aux comptes en ligne, les nouveaux outils et ressources disponibles pour les membres ainsi qu'une introduction à Morningstar®. Sept séances ont eu lieu et 610 membres y ont assisté. Les membres peuvent accéder aux présentations en allant sur le site Web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions>.

RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

Jusqu'au 30 juin 2020, le Service des placements préparait les Profils trimestriels qui résumaient les performances et l'allocation des actifs pour chacune des options d'investissement. Depuis septembre 2020, les Profils trimestriels ont été remplacés par les fiches d'information Morningstar® qui sont disponibles par l'entremise du site Web sécurisé de Sun Life.

Morningstar® est un fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements. Les fiches d'information sur les fonds de Morningstar présentent en détail ce qu'offre chaque fonds. Elles fournissent, entre autres, le rendement des fonds, les 10 principaux titres de chaque fonds, ainsi qu'une description du secteur d'investissement et un profil de risque du fonds.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

Fonds d'accumulation - Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**.

Fonds de retraite - Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres ayant choisi de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

Politique de placement - Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la diversification des placements, **la couverture des devises**, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés, les considérations ESG et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissement pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, durant les heures normales d'affaires.

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION Par le Service des placement

Quelle année! Les marchés obligataires et d'actions avaient bien commencé l'année, mais une correction sévère et subite est venue perturber les marchés financiers à la fin du premier trimestre, faisant chuter les grandes places boursières d'environ -35% en seulement 23 jours. Cette baisse fut cependant suivie par la plus rapide reprise de l'histoire de sorte que le marché boursier américain avait déjà effacé ses pertes à la mi-août et a pu terminer l'année 2020 à un niveau record. Les interventions fiscales sans précédent des gouvernements mondiaux combinées aux politiques monétaires accommodantes des grandes banques centrales ont su rassurer les investisseurs et ont contribué à ce spectaculaire revirement de situation. L'année 2020 a donc été volatile pour les marchés boursiers, mais s'est plutôt bien terminée en général : les actions mondiales gagnant 14,2 %, les actions américaines, 18,4 % et les actions canadiennes terminant l'année avec un gain moins impressionnant, mais respectable, de 5,6 %. Ces bonnes performances, permettant au fonds commun d'actions de terminer l'année avec un rendement de 11%, sont d'autant plus impressionnantes qu'elles surviennent après une année 2019 qui avait été encore plus forte, incluant un rendement de 26,2 % pour les actions mondiales.

La plupart des banques centrales ont baissé leur taux directeur près de zéro pourcent tout en mettant de la pression à la baisse sur les taux d'intérêt à moyen terme avec leurs programmes d'achats massifs d'obligations. Ces actions ont eu pour effet de pousser le prix des obligations à la hausse, permettant ainsi au Fonds commun de titres à revenu fixe d'afficher un très bon rendement de 10,8 % en 2020. Au cours de la dernière année, les taux d'intérêt à court, moyen et long terme ont touché des creux historiques en Amérique du Nord alors que 80 % des obligations gouvernementales dans le monde affichaient un rendement à échéance de moins de 1 %. Cela vient considérablement réduire le rendement attendu du Fonds commun de titres à revenu fixe pour les années à venir.

Le portefeuille de placements alternatifs, composé d'actifs réels, de stratégies diversifiées et de placements privés, a affiché un rendement net de 4,6 % en 2020. Contrairement aux actions et aux obligations, la plupart des placements alternatifs ne sont pas cotés en bourse, ce qui fait en sorte qu'il est particulièrement difficile de mettre une valeur précise sur ces placements lorsque l'environnement économique est incertain. La plupart des gestionnaires ont fait preuve d'un certain conservatisme dans l'évaluation de leurs investissements afin de refléter les impacts du récent ralentissement économique, ce qui explique le rendement relativement peu élevé du portefeuille de placements alternatifs en 2020. Nous nous attendons à ce que les évaluations des placements privés convergent vers celles observées sur les marchés boursiers, surtout si la campagne globale de vaccination connaît du succès. Nous continuons de croire à la valeur ajoutée qu'amènent les placements alternatifs au Fonds équilibré étant donné que ces derniers offrent un large éventail d'investissements





qui permet d'accroître la diversification du portefeuille, améliorant ainsi le ratio rendement-risque à long terme.

Le Fonds équilibré a de son côté terminé l'année avec un rendement de 10,6 %, surclassant ainsi autant son indice de référence que la médiane des fonds diversifiés de l'univers de performance de Morneau Shepell. L'année 2020 est venue rappeler aux investisseurs l'importance de maintenir le cap sur leur stratégie d'investissement en périodes de fortes variations sur les marchés. L'équipe du Service des placements a respecté cette règle en rééquilibrant le portefeuille vers les actions alors que les marchés boursiers creusaient leurs pertes en mars. La bonne performance annuelle du Fonds équilibré n'est donc pas seulement due aux bons rendements de ses sous-composantes d'actions et d'obligations, mais est aussi attribuable au rééquilibrage opportun effectué des titres à revenu fixe vers les actions ainsi qu'aux ajustements tactiques faits sur la couverture de devise.

L'équipe du Service des placements réévalue périodiquement la répartition stratégique à long terme du Fonds équilibré, tout particulièrement lorsque l'environnement de marché change vite comme ce fut le cas en 2020. C'est dans ce contexte qu'une recommandation de réduire la pondération cible des

obligations de 5 % en faveur des placements alternatifs a été récemment approuvée par le CAR. Ce changement à la répartition d'actif permet d'accroître le rendement attendu du Fonds équilibré sans toutefois significativement changer son profil de risque et sa liquidité.

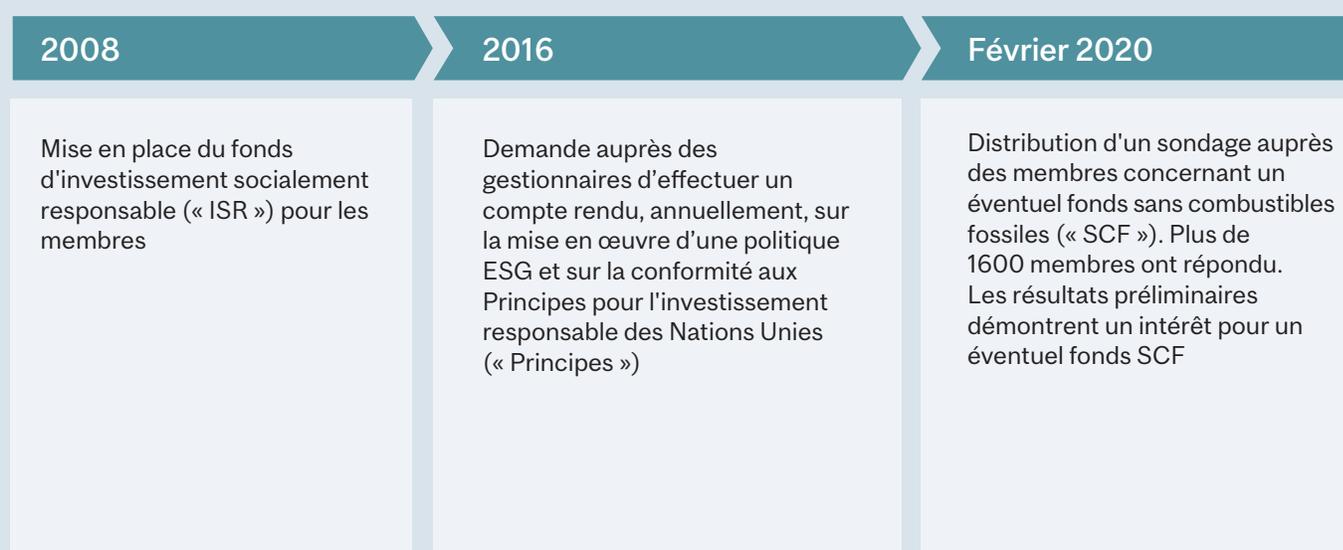
La majorité des actifs financiers affichent présentement des évaluations relativement élevées. Les taux d'intérêts qui ont atteint des creux historiques en 2020 ont non seulement eu pour effet de pousser le prix des obligations à la hausse, mais forcent aussi les investisseurs en quête de rendement à prendre toujours plus de risque. Cette demande pour les actifs risqués combinée à la facilité d'emprunter à faible coût a aussi poussé le prix des actions vers de nouveaux sommets et a même récemment donné lieu à des activités transactionnelles purement spéculatives. Dans un tel contexte de marché, l'équipe du Service des placements reste à l'affût des opportunités d'investissements qui pourraient émaner d'une dislocation des marchés, mais continue surtout de chercher à faire des investissements résilients et de favoriser les gestionnaires qui gèrent un portefeuille bien diversifié, composé de compagnies solides et profitables qui devraient offrir une bonne performance à long terme.

LE RÉGIME ET L'INVESTISSEMENT DURABLE

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT ESG?

ESG signifie Environnement, Social et Gouvernance. Un nombre croissant d'investisseurs tiennent compte de ces facteurs non financiers lors de l'évaluation des opportunités, de l'identification des risques, de la gestion des actifs et de l'engagement avec les gestionnaires de placements.

L'INVESTISSEMENT DURABLE ET LE RÉGIME : CERTAINS JALONS



16

LES PRINCIPES SONT LES SUIVANTS:

Principe 1:	prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
Principe 2:	être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
Principe 3:	demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
Principe 4:	favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
Principe 5:	travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
Principe 6:	rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

ÉVOLUTION ESG/PRINCIPES

% des actifs investis auprès de gestionnaires adhérant à une politique ESG ou signataires des Principes :

	2016	2020
FONDS D'ACCUMULATION	79 %	99 %
FONDS DE RETRAITE	58 %	98 %

QU'EST-CE QU'UN FONDS SCF?

Cette stratégie représente un portefeuille qui investit dans des sociétés opérant dans divers pays du monde et dans un large éventail de secteurs, mais qui exclut spécifiquement les titres d'émetteurs qui s'engagent directement dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz.

ENVIRONNEMENT

changement climatique,
épuisement des ressources,
déchets et pollution,
déforestation

SOCIAL

conditions de travail,
communautés locales, conflits,
santé et sécurité,
relations avec les employés et
diversité

GOVERNANCE

rémunération des dirigeants,
pots-de-vin et corruption,
lobbying politique et dons,
diversité et structure
du conseil d'administration,
stratégie fiscale

Jun 2020

intégration des considérations
ESG dans la politique de
placement du Régime

au courant de l'année 2020

Augmentation de la formation du
personnel sur les sujets entourant
l'ISR notamment par la participation
à une table ronde organisée par
MSCI avec d'autres universités
canadiennes sur les meilleures
pratiques ESG, par des discussions
avec le responsable ESG de Mercer
Investment Consulting Group, par
la participation à des formations
personnalisées offertes par l'équipe
de recherche ESG MSCI et bien
d'autres

REGARDER VERS L'AVANT

- Faire le suivi des résultats du sondage sur un fonds SCF en organisant une séance d'information virtuelle pour éduquer les membres sur le fonds ISR actuellement proposé par le Régime et pour mettre en évidence les différences entre ce fonds et un éventuel fonds SCF.
- Organisez des groupes de discussion et déterminez si l'intérêt est suffisamment importante pour offrir une stratégie SCF.
- Entreprendre des démarches pour calculer l'empreinte carbone du Fonds d'actions communs et établir une procédure de mesure et de suivi des émissions du portefeuille.

EXTRAIT DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Le CAR "encourage les gestionnaires de placements à adopter des politiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). Le comité estime également qu'un comportement responsable vis-à-vis des facteurs ESG peut contribuer à la performance à long terme des gestionnaires de placements. Par conséquent, des considérations responsables seront prises en compte par le comité lors du processus de diligence raisonnable et d'analyse des risques des investissements. Une priorité sera accordée aux gestionnaires de placements qui font usage de critères ESG dans l'évaluation des entreprises dans lesquelles elles choisissent d'investir."

FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire et un Fonds socialement responsable. Les membres ont également l'option du compte équilibré et l'option des Fonds axés sur une date d'échéance qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du régime. Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré

PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2020 (avant frais)

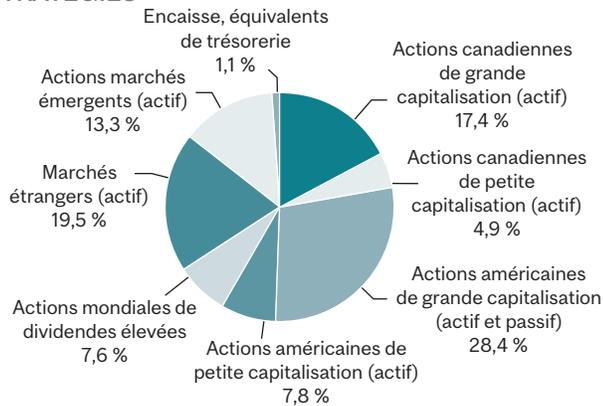
CLASSES D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE	ACTIFS (MILLION \$)	RENDEMENTS 2020	RENDEMENTS L'INDICE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES					
Fonds commun d'actions	22 % Indice composé S&P/TSX 38 % S&P 500 (50% couvert) 29 % MSCI EAEO 11 % MSCI Marchés émergents	776,3	11,0 %	11,2 %	-0,2 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	Indice FTSE Canada obligataire universel	474,1	10,8 %	8,7 %	2,1 %
Placements alternatifs ¹	50 % Indice actifs réels 25 % Indice placements privés 25 % Indice fonds de stratégies diversifiés	320,4	4,6 %	6,4 %	-1,8 %
Fonds de marché monétaire	Indice FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	26,4	1,2 %	0,6 %	0,6 %
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES					
Compte équilibré	45 % Indice Fonds commun d'actions 20 % Indice Placement alternatifs 35 % Indice Fonds commun de titre à revenu fixes	1 341,3	10,6 %	9,8 %	0,8 %
Fonds socialement responsable	20 % Indice composé plafonné S&P/TSX 40 % Indice rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % Indice obligataire universel FTSE Canada	54,6	17,6 %	10,6 %	7,0 %
Fonds axés sur une date d'échéance		28,4	3,91 % à 8,21 %	3,01 % à 6,95 %	0,9 % à 1,26 %

¹Après frais

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN D' ACTIONS

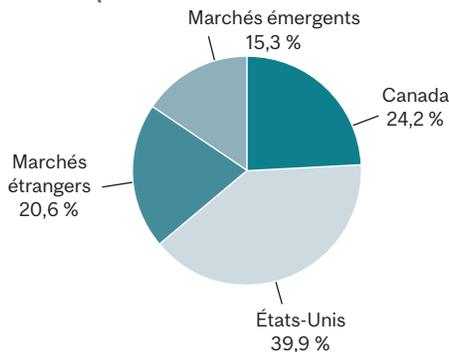
7 STRATÉGIES



776,3 M\$

47,0 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	40
Frais administratifs	27
TOTAL	67

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») canadien + 5,0 %, soit 6,6 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun d'actions fut de 9,9 %, dépassant l'objectif à long terme par 3,3 %, et son indice de référence.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun d'actions a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 9,1 %, en dessous du rendement de l'indice de référence de 10,6 %, mais dépassant l'objectif à long terme de 6,6 %.

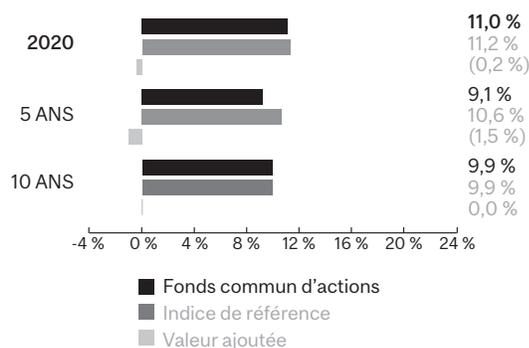
PERFORMANCE DE 2020

Au cours de la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2020, le Fonds commun d'actions a généré un rendement de 11,0 % (avant frais), ce qui est presque équivalent à la performance de l'indice de référence de 11,2 %. La volatilité des marchés causée par la pandémie a favorisé une évolution rapide de l'environnement pour cette classe d'actifs. Après le creux de la mi-mars, les marchés d'actions se sont rétablis rapidement et ont terminé l'année en force alors que l'indice d'actions canadiennes a généré 5,6 % et l'indice d'actions mondiales (MSCI ACWI) a généré 14,2 % (en dollars canadiens). Le caractère défensif du portefeuille a permis au Fonds commun d'actions de mieux s'en tirer que son indice de référence lors de la forte baisse des marchés boursiers au premier trimestre. Cependant, cela a naturellement réduit sa capacité à tirer autant de profits que l'indice de référence lors de la reprise des marchés au cours des trois trimestres suivants.

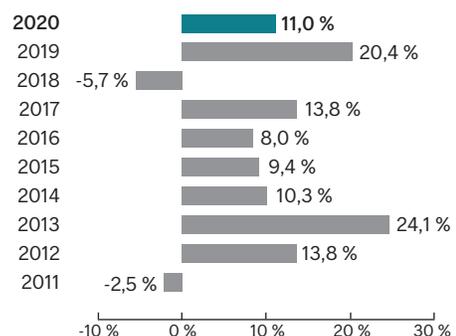
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2020, un mandat d'actions mondiales a été terminé en raison de sous-performance et a été remplacé par un nouveau gestionnaire de placements.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



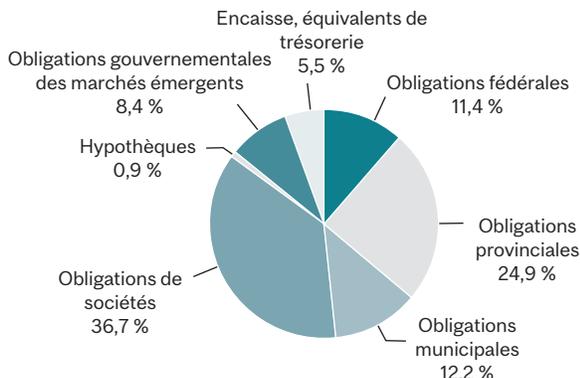
RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

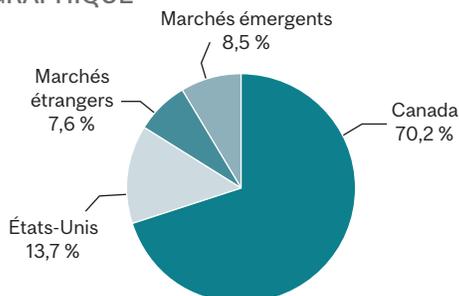
6 STRATÉGIES



474,1 M\$

28,7 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	35
Frais administratifs	26
TOTAL	61

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,0 %, soit 2,6 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds commun de titres à revenu fixe fut de 5,3 %, dépassant l'objectif à long terme et l'indice de référence par 2,7 % et 0,8 %, respectivement.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun de titres à revenu fixe a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 5,4 %, devançant et l'indice de référence qui a généré 4,2 % et l'objectif à long terme.

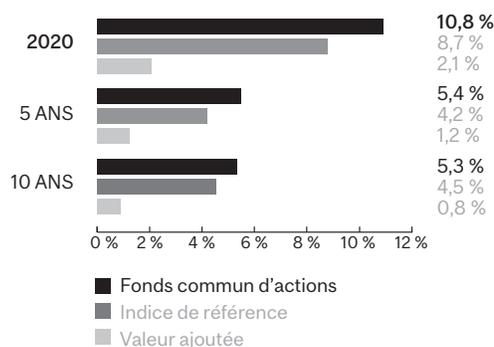
PERFORMANCE DE 2020

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le Fonds commun de titres à revenu fixe a généré un rendement exceptionnel de 10,8 % (avant frais), dépassant le rendement de 8,7 % dégagé par l'indice de référence. La durée plus courte du portefeuille lui a nui durant la majorité de l'année alors que les taux diminuaient. Cependant, la bonne sélection de titres de nos gestionnaires d'obligations de sociétés a permis au Fonds commun de titres à revenu fixe de terminer l'année largement en avance du rendement généré par l'indice de référence.

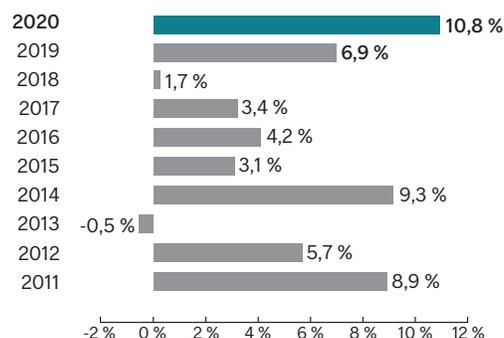
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2020.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)

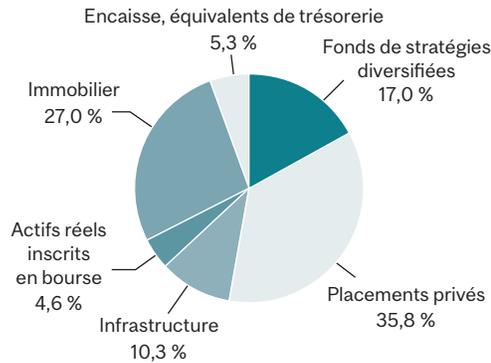


RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)

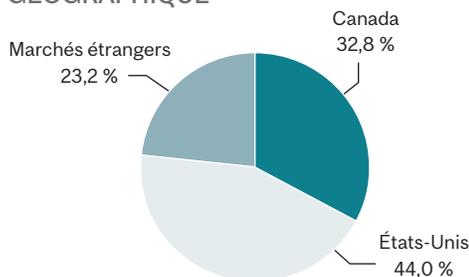


ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

PLACEMENTS ALTERNATIFS

5 SOUS-CATÉGORIES
D'ACTIFS

320,4 M\$

19,4 % DES ACTIFS
DU FONDS D'ACCUMULATIONRÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	177
Frais administratifs	30
TOTAL	207

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 6,1 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé des placements alternatifs fut de 10,1 % (après frais), dépassant l'objectif à long terme par 4,0 %, ainsi que son indice de référence par 0,8 %.

Au cours des cinq dernières années, les placements alternatifs ont fourni un rendement annualisé de 7,8 % (après frais), bien au-delà de l'objectif à long terme de 6,1 % et du rendement de l'indice de référence de 6,6 %.

Il convient également de mentionner que l'indice de référence des placements alternatifs ne peut être répliqué ni investi.

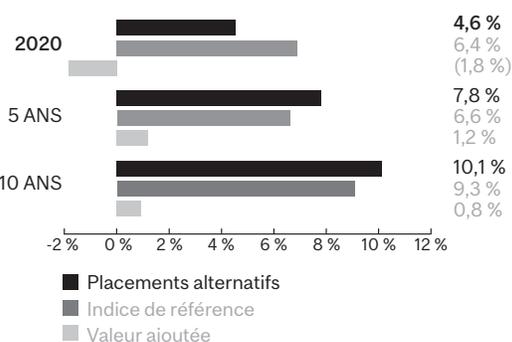
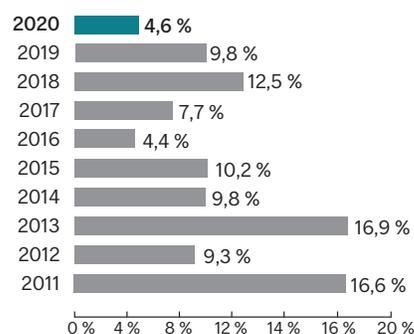
PERFORMANCE DE 2020

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, les placements alternatifs ont généré un rendement de 4,6 % (après frais), ce qui est inférieur au rendement de l'indice de référence de 6,4 %. La sous-performance s'explique principalement par l'approche prudente adoptée par les gestionnaires pour la valorisation des actifs (qui ne sont pas facilement accessibles au public) durant la pandémie. De plus, certains segments de la classe d'actifs réels ont été plus fortement touchés par la pandémie incluant des perturbations dans l'immobilier commercial et de bureaux alors que d'autres secteurs ont été résilients tels que l'immobilier résidentiel et l'infrastructure. L'immobilier est comparé à un indice de référence (IPC du mois précédent + 4%) qui a été difficile à atteindre durant l'année 2020. Cependant, ce segment a généré d'excellents rendements sur 5 et 10 ans au bénéfice du Régime.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2020, des engagements ont été faits en placements privés et en actifs réels avec un investissement en dettes privées et un dans un fonds d'immobilier canadien.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Ils sont désormais uniquement offerts à travers l'option du compte équilibré et les options cycle de vie.

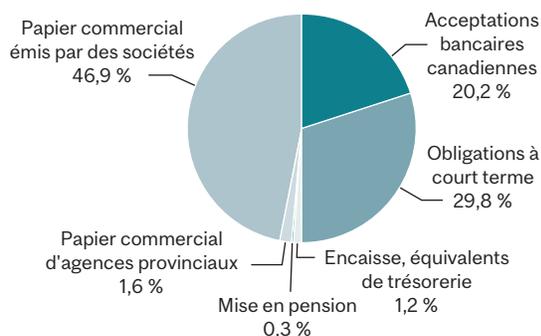
RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE
RÉFÉRENCE (après frais)*RENDEMENTS HISTORIQUES
(après frais)*

*Après frais, de par les normes de l'industrie

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

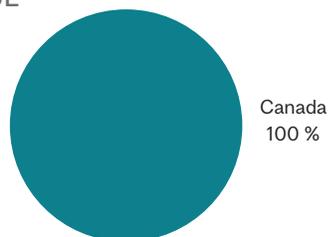
6 TYPES DE PLACEMENT



26,4 M\$

1,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	7
Frais administratifs	10
TOTAL	17

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du Fonds de marché monétaire fut de 1,1 %, manquant l'objectif à long terme par à peine 0,1 %, mais devançant l'indice de référence par 0,2 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de marché monétaire a fourni un rendement annualisé (avant frais) de 1,4 %, au-dessus du rendement de l'indice de référence de 0,9 % et de l'objectif à long terme de 1,2 %.

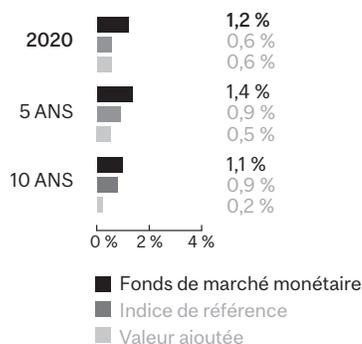
PERFORMANCE DE 2020

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement (avant frais) de 1,2 %, surpassant l'indice de référence par 0,6 %. En réponse aux impacts économiques négatifs de la pandémie, le taux directeur de la Banque du Canada est passé de 1,75 % à 0,25 % ce qui a réduit la capacité du Fonds à surpasser son objectif de rendement absolu. Cependant, nous sommes satisfaits de la capacité du gestionnaire à ajouter de la valeur durant l'année 2020.

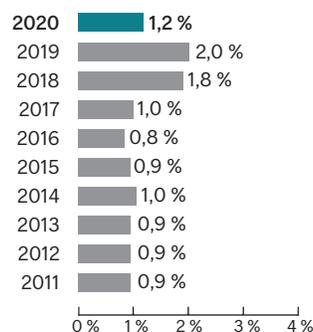
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2020.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ÉQUILIBRÉ

3 CLASSES

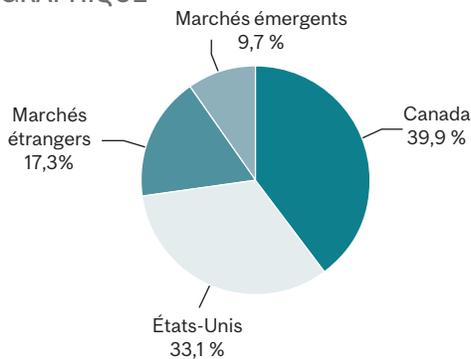
D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2020	RÉPARTITION CIBLE	MIN - MAX
Fonds commun d'actions	46,6 %	45 %	30 % - 63 %
Fonds commun de titres à revenus fixe	29,8 %	35 %	25 % - 55 %
Placement alternatifs	23,6 %	20 %	10 % - 40 %

1 341,3 M\$

81,2 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	71
Frais administratifs	27
TOTAL	98

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %, soit 5,3 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du compte équilibré fut de 8,7 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme par 3,4 % et celui de l'indice de référence par 1,0 %.

Au cours des cinq dernières années, le compte équilibré a généré un rendement annualisé de 8,2 % (avant frais), surpassant l'objectif à long terme de 5,3 % et l'indice de référence de 7,6 %.

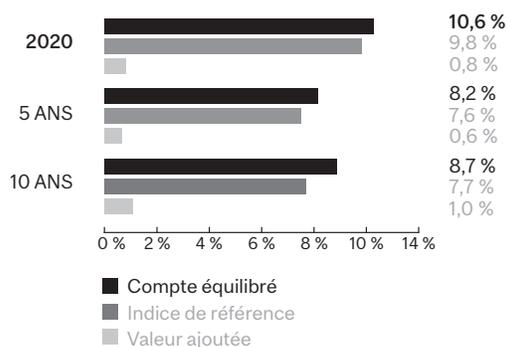
PERFORMANCE DE 2020

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le compte équilibré a généré un rendement (avant frais) de 10,6 %, surpassant son indice de référence par 0,8 %. Les décisions d'allocation d'actifs, y compris les activités de rééquilibrage après la chute des marchés, les décisions de couverture de revenu fixe ont été les principaux facteurs expliquant la surperformance cette année. Le compte équilibré a bénéficié de la position défensive du Fonds commun d'actions tandis que les placements alternatifs ont permis de réduire la volatilité. L'allocation aux actions à petite capitalisation a contribué à la performance des actions au 4e trimestre après 5 ans de performances décevantes et a terminé l'année au-dessus des actions de grande capitalisation. Par conséquent, le compte équilibré a dépassé son indice de référence à la fin de l'année.

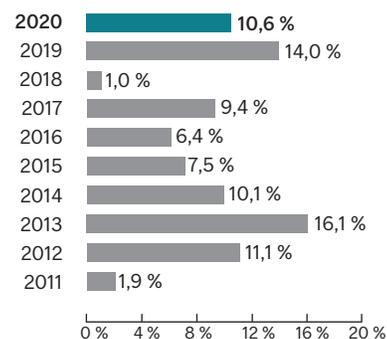
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

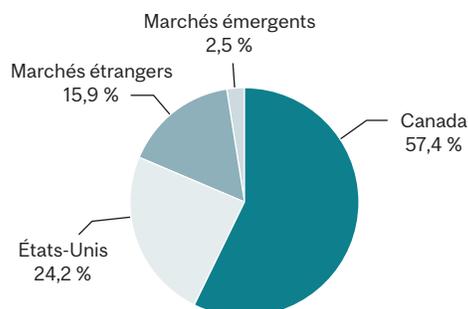
FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

3 FONDS VISION RBC

	31 DÉCEMBRE 2020	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions canadiennes	20,8 %	20 %
Fonds d'actions mondiales	43,2 %	40 %
Fonds d'obligations canadiennes	36,0 %	40 %

54,6 M\$

3,3 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	17
Frais administratifs	9
TOTAL	26

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 5,0 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé (avant frais) du FSR fut de 9,1 %, dépassant à la fois l'objectif à long terme par 4,1 % et l'indice de référence par 1,6 %.

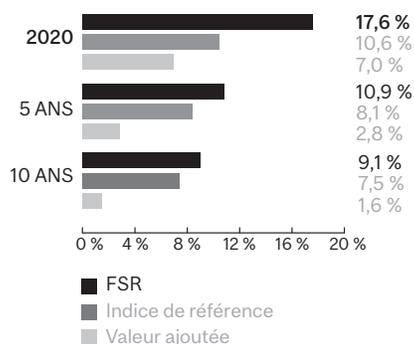
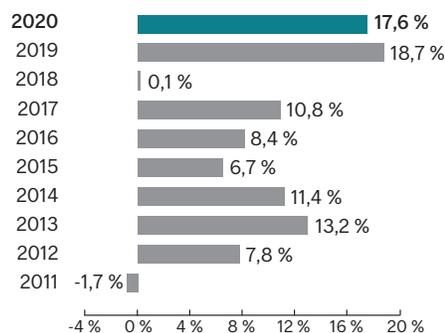
Au cours des cinq dernières années, le FSR a fourni un rendement annualisé de 10,9 % (avant frais), surpassant le rendement de l'objectif à long terme de 5,0 % et celui de l'indice de référence de 8,1 %.

PERFORMANCE DE 2020

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le FSR a généré un excellent rendement de 17,6 % (avant frais), surpassant largement le rendement de l'indice de référence à 10,6 %. La portion du portefeuille allouée aux actions mondiales, qui est la plus grande allocation du Fonds, a généré le plus haut rendement absolu et relatif et a été la principale source de valeur ajoutée en 2020. Le niveau élevé de rendement absolu généré peut également être attribué à la bonne performance des titres à revenu fixe qui ont bénéficié grandement de l'environnement de taux décroissants et à une bonne sélection des titres par le gestionnaire d'obligations.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2020.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs
INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)RENDEMENTS HISTORIQUES
(avant frais)

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE

3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur
Modéré
Agressif

3 CLASSES D'ACTIF

Fonds commun de titres à revenu fixe
Fonds commun d'actions
Placement alternatifs

28,4 M\$

1,8 % DES ACTIFS DU FONDS
D'ACCUMULATION

FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	51 (A) à 60 (F)
Frais administratifs	27 (A) à 27 (F)
TOTAL	78 (A) à 87 (F)

En septembre 2020, le plan a introduit un nouveau type d'option cycle de vie, appelé Fonds multirisques axés sur une date d'échéance. Les membres pouvaient auparavant investir dans des fonds cycle de vie en fonction de leur profil d'investissement et selon leur tranche d'âge. À la suite de la transition vers Sun Life, les membres ont maintenant accès aux fonds axés sur une date d'échéance. Ces fonds sont similaires aux options cycle de vie, car ils sont adaptés au style d'investissement des membres, mais suivent une trajectoire basée sur la date de retraite plutôt que par tranches d'âges. Les membres ont toujours accès à trois profils de risque en fonction de leur tolérance.

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des options cycle de vie est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

Les fonds axés sur une date d'échéance considèrent toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital. Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement.

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégies dans les options cycle de vie ont eu lieu au travers des changements de Fonds commun d'actions, des placements alternatifs et du Fonds commun de titres à revenu fixe.

Le tableau ci-dessous montre les rendements bruts des options cycle de vie.

La performance de l'année 2020 est pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2020.

Pour calculer leur rendement annuel, les membres doivent combiner leur rendement de leur Fonds axés sur une date d'échéance et de leur option cycle de vie.

	FONDS/ TRANCHES D'ÂGE	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
RÉPARTITION D'ACTIF	Répartition d'actif	A	B	C	D	E	F
	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
	Fonds commun d'actions	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %
	Placement alternatifs	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
PROFIL DE RISQUE	Conservateur	A	A	B	C	D	E
	Modéré	A	B	C	D	E	F
	Agressif	B	C	D	E	F	F
RENDEMENTS ANNUELS PASSÉ	Répartition d'actif	A	B	C	D	E	F
	2020	5,7 %	4,6 %	3,8 %	3,0 %	2,3 %	1,5 %
	Indice de référence	6,0 %	5,3 %	4,7 %	4,2 %	3,7 %	3,1 %
	Valeur ajoutée	-0,3 %	-0,7 %	-0,9 %	-1,1 %	-1,4 %	-1,6 %
	2019	10,6 %	12,1 %	13,4 %	14,8 %	16,1 %	17,5 %
	2018	0,9 %	0,7 %	0,0 %	-0,8 %	-1,5 %	-2,2 %
2017	6,4 %	7,7 %	8,7 %	9,8 %	10,8 %	11,8 %	
2016	5,2 %	5,6 %	5,9 %	6,3 %	6,7 %	7,1 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ	5 ans	5,7 %	6,1 %	6,3 %	6,5 %	6,7 %	6,9 %

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE *(suite)*

Le tableau ci-dessous montre les rendements bruts des Fonds axés sur une date d'échéance.

La performance de l'année 2020 est pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

Pour calculer leur rendement annuel, les membres doivent combiner leur rendement de leur Fonds axés sur une date d'échéance et de leur option cycle de vie.

	Date d'échéance	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065		
PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR	Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	-	65 %	65 %	50 %	50 %	40 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	
		Fonds commun d'actions	-	25 %	25 %	35 %	35 %	45 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	
		Placement alternatifs	-	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
	Rendement annualisé	2020	-	4,5 %	4,5 %	5,3 %	5,3 %	6,1 %	6,1 %	6,9 %	6,9 %	7,7 %	7,7 %	
		Indice de référence	-	3,0 %	3,0 %	3,8 %	3,8 %	4,6 %	4,6 %	5,4 %	5,4 %	6,2 %	6,2 %	
		Valeur ajoutée	-	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
	Frais en points de base	Frais de gestion des placements	-	51	51	58	58	58	58	59	59	59	59	
		Frais administratifs	-	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
	PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ	Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	50 %	50 %	40 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	10 %	10 %
			Fonds commun d'actions	25 %	35 %	35 %	45 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	75 %	75 %
Placement alternatifs			10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
Rendement annualisé		2020	4,0 %	5,3 %	5,3 %	6,1 %	6,1 %	6,9 %	6,9 %	7,7 %	7,7 %	8,5 %	8,5 %	
		Indice de référence	3,0 %	3,8 %	3,8 %	4,6 %	4,6 %	5,4 %	5,4 %	6,2 %	6,2 %	6,9 %	6,9 %	
		Valeur ajoutée	1,0 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	
Frais en points de base		Frais de gestion des placements	51	58	58	58	58	59	59	59	59	60	60	
		Frais administratifs	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
PROFIL DE RISQUE AGRESSIF		Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	50 %	40 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	10 %	10 %	10 %	10 %
			Fonds commun d'actions	35 %	45 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	75 %	75 %	75 %	75 %
	Placement alternatifs		15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
	Rendement annualisé	2020	4,7 %	6,1 %	6,1 %	6,9 %	6,9 %	7,7 %	7,7 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %	
		Indice de référence	3,8 %	4,6 %	4,6 %	5,4 %	5,4 %	6,2 %	6,2 %	6,9 %	6,9 %	6,9 %	6,9 %	
		Valeur ajoutée	0,9 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	1,6 %	
	Frais en points de base	Frais de gestion des placements	58	58	58	59	59	59	59	60	60	60	60	
		Frais administratifs	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	

FONDS DE RETRAITE

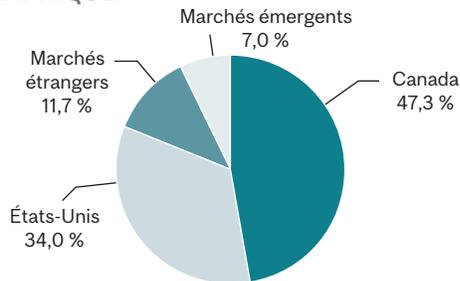
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1 janvier 2011. Le Fonds de Retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres ayant choisi de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

3 CLASSES D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2020	RÉPARTITION CIBLE
Actions	52,1 %	50 %
Titres à revenu fixe	46,0 %	50 %
Immobilier	1,9 %	0 %

119,1 M\$
D'ACTIFS

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	47
Frais administratifs	23
TOTAL	70

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,0 %, soit 4,6 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de retraite fut de 9,1%, surpassant le rendement de l'objectif à long terme par 4,5 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de retraite a fourni un rendement annualisé de 9,4 %, largement supérieur à l'objectif à long terme de 4,6 % et surpassant l'indice de référence de 7,1 %. La performance du Fonds profite toujours de l'augmentation de la répartition cible des actions mondiales de 35% à 50%, effectué en 2017.

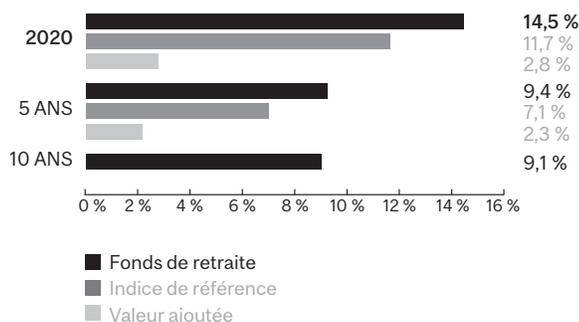
PERFORMANCE DE 2019

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2020, le Fonds de retraite a généré un rendement de 14,5 %, surpassant le rendement de l'indice de référence de 11,7 %. Les excellentes performances du gestionnaire d'actions mondiales et du gestionnaire d'obligations de sociétés ont toutes deux contribué à la valeur ajoutée exceptionnelle générée par le Fonds cette année.

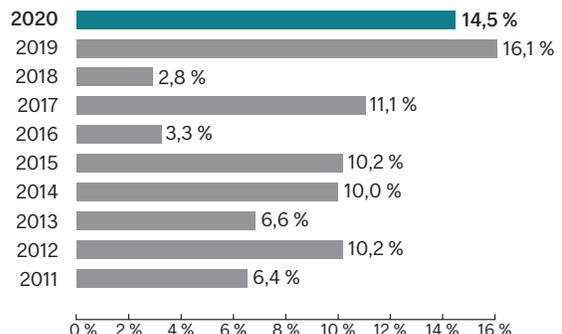
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2020, la nature de l'un des mandats d'obligations a été modifiée pour réduire progressivement l'exposition aux obligations de sociétés et maintenir la liquidité.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

CONSULTANTS EXTERNES

Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON	Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité
Financière Sun Life	Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Héberge le site du Régime
Normandin Beaudry	Tenue de dossiers des membres du Fonds de retraite
Eckler	Service d'actuariat
Deloitte	Auditeur externe
Ernst & Young	Consultant en fiscalité
Mercer	Consultant en placements et base de données de gestionnaires

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (excluant les placements alternatifs)

Fonds commun d'actions	Actions canadiennes	Fidelity Investments Van Berkom & Associés
	Actions américaines	Wellington Management Van Berkom & Associés State Street Global Advisors
	Actions étrangères	William Blair & Company RBC Global Asset Management Mawer Investment Management
	Actions mondiales à dividendes élevés	State Street Global Advisors
Fonds commun de titres à revenu fixe	Obligations canadiennes	Canso Investment Counsel RBC Global Asset Management
	Dette privée en infrastructure	AMP Capital
	Obligations municipales et provinciales	Fiera Capital
	Obligations gouvernementales mondiales	Colchester Global Investors
Fonds de marché monétaire	Obligations gouvernementales de marchés émergents	Colchester Global Investors
	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD
Fonds socialement responsable	Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
Fonds de retraite	Actions mondiales	Vontobel
	Titres à revenu fixe	Canso Investment Counsel Financière Manuvie

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

ECKLER

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2019. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 23 décembre 2020, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être

requis afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements provenant du Segment minimum PD selon le degré de solvabilité le plus récent conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

Opinion actuarielle

À notre avis :

- (a) les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- (b) les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- (c) les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- (d) les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

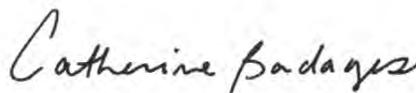
Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2022 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2023. De plus, une évaluation intérimaire doit être préparée au 31 décembre 2020 afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-Francois Gariépy, FSA, FCIA



Catherine Bourdages, FSA, FCIA

RAPPORT FINANCIER

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (« CAR »).

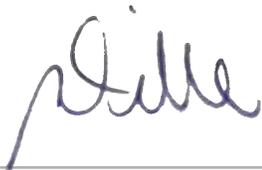
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités de manière appropriée.

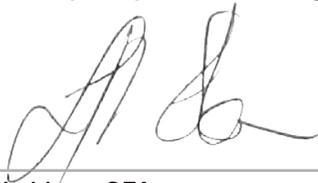
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

17 mars 2021



Natalie Tille, CPA, CMA

Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



Sophie Leblanc, CFA

Chef des placements et trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2020 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

Montréal (Québec)
Le 17 mars 2021

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2020
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation

ACTIF	2020	2019
Placements (note 3)	1 639 715 \$	1 502 335 \$
Encaisse	11 488	9 427
Contrats de change (note 4)	5 223	7 557
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers (note 6)	-	1 197
Revenus de placement à recevoir	3 283	3 561
Débiteurs	682	1 340
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 027	764
	1 661 418	1 526 181
PASSIF		
Contrats de change (note 4)	2 376	787
Créditeurs et charges à payer	1 792	2 334
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 7)	17	17
Sommes à payer aux anciens membres	3 912	6 627
	8 097	9 765
Actif net disponible pour le service des prestations	1 653 321 \$	1 516 416 \$

Fonds de retraite

ACTIF		
Placements (note 3)	118 301 \$	125 454 \$
Encaisse	346	204
Contrats de change (note 4)	40	48
Revenus de placement à recevoir	577	786
Débiteurs	1	1 076
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 7)	17	17
	119 282	127 585
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	70	407
Sommes à payer à l'Université McGill	1 708	1 814
	1 778	2 221
Actif net disponible pour le service des prestations	117 504 \$	125 364 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 770 825 \$	1 641 780 \$

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

Fonds d'accumulation	2020	2019
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	1 516 416 \$	1 359 804 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	36 495	36 190
Gains réalisés	46 204	61 218
Cotisations régulières des membres	30 998	29 582
Cotisations spéciales des membres	4 625	4 812
Cotisations volontaires des membres	1 629	1 454
Cotisations régulières de l'Université McGill	32 657	31 260
Cotisations spéciales de l'Université McGill	19 730	17 379
Transferts d'autres régimes agréés	1 156	612
Augmentation totale de l'actif net	173 494	182 507
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	4 058	3 261
Honoraires de gestion de placements	3 642	3 523
Coûts de transaction	289	346
Prestations de retraite	50 504	47 232
Prestations variables	88	-
Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill	16 129	34 733
Prestations de cessation d'emploi	23 400	21 423
Prestations de décès	4 969	4 489
Diminution totale de l'actif net	103 079	115 007
Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains non réalisés)	66 490	89 112
Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice	136 905	156 612
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 653 321 \$	1 516 416 \$
Fonds de retraite		
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	125 364 \$	131 472 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	2 214	2 749
Gains réalisés	10 604	3 279
Augmentation totale de l'actif net	12 818	6 028
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	277	258
Honoraires de gestion de placements	118	121
Prestations de retraite	23 399	24 371
Diminution totale de l'actif net	23 794	24 750
Variation de la juste valeur non réalisée des placements (gains non réalisés)	3 116	12 614
Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice	(7 860)	(6 108)
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	117 504 \$	125 364 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 770 825 \$	1 641 780 \$

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Clinique avec permanence
39 ou moins	5,0 %	5,5 %
de 40 à 49	7,0 %	7,5 %
de 50 à 65	8,0 %	8,5 %

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Clinique avec permanence
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations spéciales afin de financer le déficit actuariel. En décembre 2020, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2019, les cotisations spéciales des membres, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante Cotisations déterminées du Régime, sont demeurés à 1,9 % des revenus admissibles.

C) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

D) PRESTATIONS VARIABLES

Une prestation variable est une option de décaissement qui permet aux participants de recevoir un revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Depuis septembre 2020, les membres qui optent pour les prestations variables peuvent programmer des versements mensuels, trimestriels ou annuels, et demander également des versements forfaitaires ponctuels de leurs avoirs dans le Régime.

E) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

F) PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

1. Description sommaire du régime

(suite)

G) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des fonds multirisque axés sur une date d'échéance sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

H) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres ayant choisi de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

2. Principales méthodes comptables**PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements sont évalués au prix de clôture au 31 décembre 2020. Si le montant de clôture est inférieur au cours acheteur ou supérieur au cours vendeur, le prix moyen est utilisé.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables

(suite)

PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours du règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVICES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

COTISATIONS

Les cotisations sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

PRESTATIONS

Les prestations de retraite, de cessation d'emploi, variables et de décès sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et les conditions des investissements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 58 jours dans le Fonds d'accumulation (52 jours en 2019) et 92 jours dans le Fonds de retraite (89 jours en 2019).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 31,0 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (33,0 % en 2019), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,1 % (2,9 % en 2019) et une durée moyenne de 6,9 ans (6,0 ans en 2019). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 33,0 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (30,0 % en 2019), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 2,0 % (2,9 % en 2019) et une durée moyenne de 7,0 ans (6,5 ans en 2019).

Actions

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie et les fonds communs, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont des titres négociables et sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions.

Fonds de stratégies diversifiées

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans des stratégies à rendement absolu qui se concentrent sur des stratégies d'obligations à valeur relative, des stratégies à positions longues et courtes et de co-investissements et placement secondaire en fonds de couverture.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements de revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 137,7 M\$ (142,5 M\$ en 2019). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé. Le risque de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2020 et 2019.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 32,4 M\$ (2019 - 27,3 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 3,6 M\$ (2019 - 3,2 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 4,5 M\$ (2019 - 3,9 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 536 000 \$ (2019 - 535 000 \$)
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 527 000 \$ (2019 - 694 000 \$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 2,0 M\$ (2019 - 1,4 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 303 000 \$ (2019 - 319 000 \$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 92,2 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2019 - 80,7 M\$)	Variation de 6,2 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2019 - 6,6 M\$)

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(H) DÉTAIL DES PLACEMENTS

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2020	2019	2020	2019
Équivalents de trésorerie	74 580 \$	62 128 \$	2 686 \$	4 751 \$
Placements à revenu fixe				
canadiens	327 807	309 872	42 558	39 702
étrangers	141 764	145 187	8 645	9 666
	469 571	455 059	51 203	49 368
Titres de participation				
canadiens	378 302	278 311	110	61
étrangers	413 764	418 899	61 993	65 925
	792 066	697 210	62 103	65 986
Placements alternatifs*				
Actifs réels	119 598	119 491	2 309	5 349
Actifs réels inscrits en bourse	14 806	10 717	-	-
Placements privés	114 680	99 084	-	-
Fonds de stratégies diversifiées	54 414	58 646	-	-
	303 498	287 938	2 309	5 349
Total des placements	1 639 715 \$	1 502 335 \$	118 301 \$	125 454 \$

* Dans le fonds d'accumulation, 69,0 % (70,1 % en 2019) des placements alternatifs sont détenus en devises. Aucun placement alternatif en devises n'est détenu dans le Fonds de retraite en 2020 et 2019.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2020

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	74 580 \$	- \$	- \$	74 580 \$
Placements à revenu fixe	-	443 161	26 410	469 571
Titres de participation	553 520	238 546	-	792 066
Placements alternatifs	14 806	-	288 692	303 498
Total des placements	642 906 \$	681 707 \$	315 102 \$	1 639 715 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	5 223 \$	-	5 223 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	2 376 \$	-	2 376 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2019

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	62 128 \$	- \$	- \$	62 128 \$
Placements à revenu fixe	-	425 948	29 111	455 059
Titres de participation	591 449	105 761	-	697 210
Placements alternatifs	10 717	-	277 221	287 938
Total des placements	664 294 \$	531 709 \$	306 332 \$	1 502 335 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	1 197 \$	7 557 \$	-	8 754 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	787 \$	-	787 \$

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)

(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2020				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	2 686 \$	- \$	- \$	2 686 \$
Placements à revenu fixe	-	51 203	-	51 203
Titres de participation	-	62 103	-	62 103
Placements alternatifs	-	-	2 309	2 309
Total des placements	2 686 \$	113 306 \$	2 309 \$	118 301 \$
Autres actifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	40 \$	-	40 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2019				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	4 751 \$	- \$	- \$	4 751 \$
Placements à revenu fixe	-	49 368	-	49 368
Titres de participation	-	65 986	-	65 986
Placements alternatifs	-	-	5 349	5 349
Total Investments	4 751 \$	115 354 \$	5 349 \$	125 454 \$
Autres passifs financiers				
évalués à la juste valeur	-	48 \$	-	48 \$

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

3. Placements et instruments financiers (suite)**(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2019	270 511 \$	4 499 \$
Achats	83 461	-
Ventes	(58 384)	(48)
Variation de la juste valeur	10 744	898
Juste valeur, 31 décembre 2019	306 332 \$	5 349 \$
Achats	37 947	-
Ventes	(36 131)	(3 309)
Variation de la juste valeur	6 954	269
Juste valeur, 31 décembre 2020	315 102 \$	2 309 \$

En 2020 et 2019, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change

Fonds d'accumulation

		Contrats de change au 31 décembre 2020			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	323 366	1,2885	4 294	515
Dollar canadien	Euro	51 513	1,5469	-	464
Euro	Dollar canadien	4 650	0,6424	12	-
Dollar américain	Dollar canadien	20 995	0,7734	-	309
Dollar américain	Euro	15 669	1,1951	78	451
Dollar américain	Dollar de Singapour	2 616	0,7346	17	93
Dollar américain	Yen japonais	7 407	0,0096	269	188
Dollar américain	Livre sterling	2 486	1,3238	-	80
Livre sterling	Dollar américain	4 764	0,7629	199	-
Euro	Dollar américain	8 116	0,8236	123	61
Yen japonais	Dollar américain	3 737	103,8318	49	28
Autres devises	Autres devises	10 721	-	182	187
Total		456 040 \$		5 223 \$	2 376 \$

Fonds d'accumulation

		Contrats de change au 31 décembre 2019			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	259 603	1,3282	6 146	-
Dollar canadien	Euro	47 150	1,4755	561	-
Dollar canadien	Dollar australien	3 153	0,9023	-	37
Dollar canadien	Yen japonais	6 367	0,0121	46	-
Euro	Dollar canadien	6 888	0,6779	-	61
Dollar australien	Dollar américain	6 783	1,4530	156	-
Dollar américain	Dollar canadien	5 956	0,7598	-	89
Dollar américain	Euro	4 551	1,1053	44	117
Dollar américain	Dollar de Singapour	3 200	0,7327	36	83
Dollar américain	Yen japonais	7 913	0,0092	203	200
Livre sterling	Dollar américain	5 234	0,7734	135	8
Couronne suédoise	Dollar américain	3 574	9,6063	94	-
Yen japonais	Dollar canadien	2 508	81,6552	-	55
Autres devises	Autres devises	13 930	-	136	137
Total		376 810 \$		7 557 \$	787 \$

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

4. Contrats de change (suite)

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2020			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	6 861	1,2815	40	-
Total		6 861 \$		40 \$	-

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2019			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	3 568	1,3141	48	-
Total		3 568 \$		48 \$	-

5. Revenus de placement**Fonds d'accumulation**

	2020	2019
Encaisse et équivalents de trésorerie	331 \$	1 299 \$
Revenu fixe	11 939	10 776
Actions ordinaires	16 785	17 389
Actifs réels	2 949	2 326
Placements privés	4 383	4 221
Prêts de titres	108	179
Total	36 495 \$	36 190 \$

Fonds de retraite

	2020	2019
Encaisse et équivalents de trésorerie	11 \$	98 \$
Revenu fixe	2 015	2 244
Actions ordinaires	180	400
Prêts de titres	8	7
Total	2 214 \$	2 749 \$

6. Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers

Le Régime utilisait des contrats à terme sur indices boursiers afin de générer de façon efficace et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Suite à la terminaison, durant le deuxième trimestre de l'année 2020, d'un gestionnaire qui utilisait des contrats à terme sur indices boursiers, le Régime n'est plus dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives afin de respecter les exigences des marchés boursiers.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2020

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

7. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2020, il y a 16 980 \$ (17 431 \$ au 31 décembre 2019) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

8. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

Fonds d'accumulation	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	1 373 \$	1 096 \$
Fournisseur des services de tenue de dossier	1 262	918
Frais de garde	351	317
Actuariat	151	76
Assurance responsabilité	133	85
Fournisseurs de données financières	132	92
Frais de TPS/TVQ	127	114
Frais de mesure de performance	101	102
Frais - Retraite Québec	101	92
Fiduciaire	92	109
Audit	71	62
Autres charges	164	198
Total	4 058 \$	3 261 \$

Fonds de retraite	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	109 \$	97 \$
Fournisseur des services de tenue de dossier	67	69
Frais de garde	21	18
Actuariat	12	6
Assurance responsabilité	9	9
Frais de TPS/TVQ	10	10
Frais de mesure de performance	8	8
Frais - Retraite Québec	8	8
Fiduciaire	8	9
Audit	5	5
Autres charges	20	19
Total	277 \$	258 \$

GLOSSAIRE

Anciens tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1^{er} janvier 2000.

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

Cotisation supplémentaire de solvabilité Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Couverture de devises L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

Déficit de capitalisation Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

Degré de solvabilité Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées de tous les membres du Régime.

Évaluation de capitalisation Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

Fonds axés sur une date d'échéance Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de la date prévue de retraite et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Fonds complémentaire Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

Fonds de retraite Actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne. Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres ayant choisi de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

Gestion active Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice de référence Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

Membre actif Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

Membre à la retraite Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

Membre différé Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

Nouveaux tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1^{er} janvier 2000.

Option cycle de vie Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Partie A Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Partie B Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1^{er} janvier 2009.

Points de Base Unité de mesure qui représente un centième d'un pourcent.

Prestations variables option de décaissement qui permet aux participants de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Régime hybride Régime de retraite incluant des éléments d'un régime à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. La Partie A du Régime est un régime hybride.

Rente minimale à prestations déterminées Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Texte du Régime Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :
688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3R1
Tél : (514) 398-6250
Fax : (514) 398-6889
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

Service d'administration des retraites

John D'Agata

Directeur - Administration
john.dagata@mcgill.ca
(514) 398-6250

Karen Rasinger

Agente - Communications et administration
karen.rasinger@mcgill.ca
(514) 398-6250

Service des placements

Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.

Chef des placements et trésorière
sophie.leblanc2@mcgill.ca
(514) 398-6040

Mathieu Boivin, CFA

Directeur Investissements
mathieu.boivin@mcgill.ca
(514) 398-6040

Natalie Tille, CPA, CMA

Gestionnaire principale, finance et gouvernance (Intérim)
natalie.tille@mcgill.ca
(514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

NOTES



mcgill.ca/hr/pensions/mupp